

Groupe spécial sur les questions de genre de l'UIT

Quatre ans de promotion de la parité entre les femmes et les hommes dans et par les télécommunications



1998 – La CMDT et le début du Groupe spécial sur les questions de genre

MANDAT

La Conférence mondiale de développement des télécommunications, tenue à La Valette (Malte) en mars 1998, a adopté la Résolution 7 portant création du Groupe spécial sur les questions de genre (Task Force on Gender Issues – TFGI) au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT. Cette résolution a reçu un soutien unanime et a été réaffirmée à la Conférence de plénipotentiaires de 1998, qui s'est tenue à Minneapolis. L'ambition de ce groupe spécial, qui doit faire office d'organe principal dans le domaine des questions de genre, est de mieux faire connaître les possibilités qu'offrent les télécommunications pour améliorer la vie des femmes, de promouvoir l'intégration du principe de l'égalité entre hommes et femmes dans la politique des télécommunications et de veiller à ce que toutes les femmes et tous les hommes des pays en développement bénéficient, dans des conditions justes et équitables, des avantages des applications des télécommunications.

OBJECTIFS

- Egal accès des femmes et des hommes aux télécommunications et aux avantages qui en dérivent
- Intégration du principe de la parité entre les femmes et les hommes dans les activités des institutions publiques, des entreprises et des communautés
- Parité femmes/hommes dans le développement des ressources humaines
- Sensibilisation aux différences et aux points communs des consommateurs femmes et hommes dans les pays en développement
- Traitement équitable des femmes et des hommes dans tous les aspects des politiques de réglementation et des services de télécommunication
- Pleine participation des femmes au processus décisionnel
- Parité femmes/hommes à l'UIT

ACTIVITÉS

- **Les projets d'accès rural** visent notamment à former des femmes à l'exploitation de télécentres et contiennent des propositions visant à créer des télécentres autogérés par des femmes propriétaires exploitantes
- **Les ateliers sur les questions de genre** sensibilisent les stagiaires des centres d'excellence du Bureau de développement des télécommunications (UIT-D) à l'importance de la perspective de genre et leur indiquent comment procéder pour l'intégrer dans leurs modules de formation
- **La conférence en ligne** diffuse les informations les plus récentes sur les questions de genre et les TIC à plus de 100 membres du Groupe spécial
- **Le programme de formation aux questions de genre** offre une formation spécialisée visant à aider les organismes de réglementation et les décideurs à intégrer efficacement la perspective de genre dans les politiques de télécommunication
- **Les travaux de recherche** permettent au TFGI de se tenir au courant des questions d'actualité les plus pressantes concernant les femmes et les TIC

«Mieux faire connaître les possibilités qu'offrent les télécommunications pour améliorer la vie des femmes»

Le TFGI et son influence

A peine quatre ans après sa création, le Groupe spécial sur les questions de genre (TFGI) a réussi à exercer une influence considérable et appréciable sur l'UIT et les organisations qui lui sont associées.

UIT/BDT:

Les activités du TFGI ont servi de catalyseur pour faire connaître les questions de parité entre hommes et femmes et à les associer au développement durable. Une démarche soucieuse d'équité entre les sexes a été intégrée dans les activités des programmes du plan d'action de la Valette (VAP) ainsi que dans les réunions du BDT telles que celles du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) ou des Commissions d'études.

UIT:

Résolution 70 de la Conférence de plénipotentiaires de 1998 et activités ultérieures

de sensibilisation aux questions de genre, création à l'UIT du Groupe sur les questions de genre (GGI), organisation d'une formation en cours d'emploi sur les questions de genre.

Membres de l'UIT:

Sensibilisation accrue des représentants du secteur des télécommunications aux questions de genre, désignation par certaines administrations de responsables des questions de genre, création de commissions nationales chargées des questions de genre et organisation de cours de formation dans le domaine des TIC à l'intention des femmes.

Régime commun des Nations Unies:

Participation de l'UIT aux travaux des organes interinstitutionnels des Nations Unies sur les femmes et l'égalité des genres, Groupe des responsables des questions de genre de Genève.



SAVIEZ-VOUS?

Le Groupe spécial sur les questions de genre compte plus de 220 membres originaires de 94 pays?

Le TFGI: une source d'informations

Parallèlement à ses nombreuses autres activités, le TFGI s'efforce de conserver toujours une longueur d'avance dans les domaines de la recherche et de la politique générale. Parmi ses publications et matériels didactiques, mentionnons:

- la brochure du TFGI intitulée «Promotion de la parité entre les femmes et les hommes dans et par les télécommunications»;
- «Intégration du principe de l'égalité entre hommes et femmes dans la politi-

que des télécommunications: Proposition de cursus»;

- «Directives pour prendre en compte la perspective de genre à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des organismes de réglementation»;
- Téléc centres pilotes au Niger et en Ethiopie: étude de faisabilité»;
- «Rapport sur la réalisation du projet d'introduction de la perspective de genre dans la formation de l'Ecole supérieure

multinationale de télécommunication – ESMT, Dakar, dans le cadre du projet des Centres d'excellence»;

- «Groupe spécial sur les questions de genre – Promouvoir la condition des femmes en les aidant à se familiariser avec les technologies de l'information et de la communication (ICT)»;
- un signet donnant des informations sur les questions de genre à l'intention des délégués de l'UIT;
- le site web TFGI
<http://www.int.int/ITU-D/gender/>

«Le TFGI s'efforce de conserver toujours une longueur d'avance dans les domaines de la recherche et de la politique générale»

Quatrième réunion du TFGI



La quatrième réunion du TFGI s'est tenue en septembre 2001 avec la participation de délégués venus de plus de 40 pays. Parmi les questions qui y ont été examinées, citons la télémédecine, les téléc centres et la prochaine CMDT.

Photo: De Ferron/UIT

Intégration du principe de l'égalité des sexes dans les programmes de l'UIT-D

Parmi les nombreux résultats de la quatrième réunion du Groupe spécial sur les questions de genre, il convient de citer l'adoption d'un projet de résolution sur l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans les programmes de l'UIT-D.

Cette résolution, qui fait état de nombreuses initiatives importantes dans ce domaine, sera soumise à la prochaine CMDT qui se tiendra en mars 2002 à Istanbul. Les principaux éléments de cette résolution sont les suivants:

- Transformation du Groupe spécial sur les questions de genre en une structure permanente de l'UIT-D, ouverte à tous les Etats Membres et Membres de Secteur ainsi qu'aux autres partenaires concernés

- Institutionnalisation du principe d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'UIT à tous les niveaux moyennant la création d'une unité chargée de ces questions et dotée de personnel à plein temps
- Missions confiées à l'Unité chargée des questions liées à l'égalité des sexes:
 - constitution d'une structure globale pour la gestion de ces questions, chargée de veiller à ce que tout soit constamment mis en œuvre pour intégrer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les plans stratégique, opérationnel et budgétaire de l'UIT;
 - généralisation de l'analyse selon le genre, établissement des sta-

tistiques et formulation des avis sur des questions de politique générale et de réglementation à l'intention de l'UIT; des Etats Membres et des Membres des Secteurs;

- suivi et analyse des projets et des programmes pour en évaluer les conséquences pour les femmes;
- formulation des avis auprès de la direction de l'UIT sur le rôle que l'Union devrait jouer pour montrer la voie à suivre en tant que principal initiateur de l'action en faveur des femmes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Quels sont les chiffres?

Questionnaire du TFGI sur les questions de genre

Pendant la deuxième réunion du Groupe spécial sur les questions de genre il a été recommandé au TFGI de tenir compte, dans son programme de travail, de la nécessité d'identifier les obstacles et les problèmes qui empêchent une augmentation de la participation des femmes et de définir des stratégies et des politiques

dynamiques de parité et d'équité hommes/femmes dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication. Pour donner suite à cette recommandation, un questionnaire sur la parité hommes/femmes a été élaboré et diffusé, en même temps que l'enquête annuelle, auprès des organ-

ismes de réglementation des Etats Membres de l'UIT.

Compte tenu de l'analyse des résultats du questionnaire, le TFGI s'efforce de:

- mieux faire comprendre aux Etats Membres l'importance d'établir des politiques d'égalité et d'équité hommes/femmes;
- fournir des données actualisées sur la planification et l'élaboration de stratégies sur l'égalité et l'équité hommes/femmes au sein des organisations s'occupant de télécommunications;
- faire largement connaître les objectifs et le mandat du Groupe spécial sur les questions de genre;
- créer une base de données des indicateurs fondamentaux relatifs à la parité homme/femme en vue d'évaluer les progrès accomplis;
- déterminer les domaines éventuels dans lesquels le Groupe spécial et l'UIT pourraient échanger leur savoir-faire avec d'autres institutions des Nations Unies.



Photo: De Ferron/ITU

77 réponses, 3758 postes de direction tenus par des femmes, 49 demandes d'aide

Résultats du questionnaire sur les politiques et les pratiques de parité hommes/femmes pour 2001

Soixante-dix-sept organisations ont répondu au deuxième questionnaire diffusé en 2001. Les réponses nous ont donné une bonne représentation géographique, avec 19 réponses de la région Afrique, 13 de la région Amériques, 16 de la région Asie-Pacifique, 4 des Etats arabes et 25 d'Europe.

Sur un total de 13,974 postes de direction dans les organisations qui ont

répondu à l'enquête, 3758, soit 27%, sont occupés par des femmes, ce qui représente une augmentation de 2,5% par rapport à l'année précédente.

Quarante-cinq organisations ont indiqué qu'elles avaient mis en place des politiques ou des pratiques pour que le recrutement, l'emploi, la formation et la promotion des hommes et des femmes s'effectuent dans des conditions justes et équitables.

Sur les 77 organisations qui ont répondu à l'enquête, 48 ont indiqué que le très petit nombre de femmes

possédant les qualifications nécessaires expliquait pourquoi il était difficile d'avoir plus de femmes dans le secteur des télécommunications. Huit organisations seulement ont indiqué que le problème tenait au manque d'engagement de la direction. Treize autres ont indiqué que l'accès limité aux technologies de l'information expliquait le faible recrutement de femmes parmi les membres de leur personnel.

Directives pour prendre en compte la perspective de genre à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des organismes de réglementation

Ces Directives ont pour but d'aider les décideurs à mener leurs travaux d'une manière qui tienne compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes – tant au niveau de la mise en œuvre concrète des décisions prises que de l'incidence de celles-ci.

Les directives suivantes devraient être utilisées de manière à intégrer systématiquement l'analyse selon le genre, c'est-à-dire l'analyse des problèmes propres aux hommes et aux femmes dans les procédures d'octroi de licences et de réglementation.

Directives générales

1. Faciliter et encourager la création d'une unité spécialisée dans les questions de genre au sein de l'organe

chargé de la réglementation, du ministère ou dans le cadre d'un programme interinstitutions.

2. Examiner et réviser les dispositions réglementaires, circulaires, textes et procédures pour en éliminer tout parti pris contre les femmes.

3. Promouvoir l'analyse des problèmes propres aux hommes et aux femmes dans le cadre d'une révision des politiques.

4. Elaborer et établir des systèmes pour collecter des statistiques relatives au genre.

5. Dialoguer avec d'autres entités nationales.

Ressources humaines

1. Garantir des possibilités de recrutement égales pour les femmes et les

hommes, indépendamment de toute considération de race, d'ethnie, de classe sociale ou d'âge.

2. Faire en sorte qu'un certain pourcentage (à concurrence de 50%) de tous les postes d'encadrement et de direction soient occupés par des femmes.

3. Multiplier les campagnes de recrutement de femmes cadres (notamment à des postes techniques et à responsabilités).

4. Mettre sur pied des systèmes de soutien au travail appropriés pour les femmes et pour les hommes.

5. Veiller à éliminer les disparités de salaire entre les hommes et les femmes et établir une politique à cet effet.

L'utilisateur moyen d'Internet est un

homme de moins de 35 ans, qui a suivi des études universitaires, dispose de revenus élevés, est anglophone.

Une personne sur dix seulement répond à ce profil dans le monde anglophone

«Elaborer et établir des systèmes pour collecter des statistiques relatives au genre»

Formation professionnelle

1. Garantir un accès égal aux stages de formation.
2. Promouvoir des stages de formation au principe d'égalité pour les femmes et pour les hommes.
3. Soutenir les programmes de formation technique et de gestion destinés aux femmes et instaurer en outre des programmes de stages dans les institutions d'enseignement.

Octroi des licences

1. Octroyer un certain pourcentage de licences à des sociétés gérées par des femmes ou des sociétés dans lesquelles des femmes occupent des fonctions de direction.
2. Elaborer et appliquer des procédures d'octroi des licences permettant aux femmes qui se proposent d'acquies des parts de sociétés d'avoir accès aux informations.

3. Promouvoir la mise en place de programmes d'aide aux entreprises spécialisés dans l'assistance aux femmes entrepreneurs.

4. Instaurer des critères d'octroi des licences en fonction de la responsabilité sociale des entreprises ainsi que des objectifs d'accès universel de l'activité envisagée.

5. Faire en sorte que les licences octroyées comprennent certaines conditions aidant l'entreprise considérée à généraliser l'analyse selon le genre dans leur démarche d'intégration.

Pour obtenir un exemplaire du texte intégral des «Directives pour prendre en compte la perspective de genre à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des organismes de réglementation», veuillez consulter l'adresse suivante: <http://www.itu.int/ITU-D/gender/pdf/GenderAwarenessGuidelines-E.pdf>

Responsables des questions de genre parmi les Membres du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D)

Renforcement de la communication

Le Groupe spécial sur les questions de genre a notamment pour objectif d'instaurer une collaboration efficace avec les membres de l'UIT, notamment les Membres des Secteurs. Une telle collaboration sera mutuellement bénéfique pour les particuliers comme pour les organisations en leur permettant d'exprimer leurs préoccupations, de confronter leurs données d'expériences et de solliciter une assistance pour tout ce

qui touche aux questions de genre dans le secteur des télécommunications.

Pour faciliter l'instauration de cette collaboration, le TFGI propose que les organisations désignent une personne responsable des questions de genre chargée d'assurer la liaison avec lui.

Cette personne sera tenue informée de toutes les activités menées par le TFGI, telles que réunions annuelles, ateliers et publications. Outre la connaissance

accrue de ces questions, cette personne sera en mesure de communiquer ces informations, ainsi que tout autre point intéressant, à d'autres membres de son organisation.

Pour de plus amples informations sur les modalités de désignation d'une personne responsable des questions de genre pour votre organisation, veuillez vous mettre en rapport avec: patricia.faccin@itu.int

Groupe spécial sur les questions de genre de l'UIT

Mme Patricia Faccin

Union internationale des télécommunications
Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 730 5489

Fax: +41 22 730 5778

E-mail: patricia.faccin@itu.int

Présidents du TFGI:

Mme Iris Struiken-Wijdenbosch
(1998-1999)

Mme Natasa Gospic,
Présidente actuelle
(2000-)

Informations sur les questions de genre à l'intention des délégués avant, pendant et après la réunion

Pour encourager les délégations à tenir compte des questions de genre, le Groupe spécial sur les questions de genre (TFGI) a élaboré les présentes lignes directrices, qui se proposent d'aider les administrations et les Membres de Secteur participants à se familiariser avec les questions de genre dans les réunions et les conférences de l'Union.



Avant la réunion

- ✓ Connaissez-vous bien les Résolutions de l'UIT relatives aux questions de genre? Faites le point de vos connaissances en consultant l'adresse www.itu.int/gender/index.html
- ✓ La connaissance que vous avez des questions de genre vous permet-elle de participer à part entière aux réunions de l'UIT?
- ✓ Avez-vous été informé de la mise en œuvre de Résolutions relatives aux questions de genre au sein de votre Administration?
- ✓ Disposez-vous de statistiques socio-économiques par sexe et par tranche d'âge vous permettant de déterminer plus facilement les atouts et les difficultés de la politique menée dans le domaine des questions de genre?
- ✓ Avez-vous lu les documents d'information pour bien comprendre la dimension égalitaire du sujet à l'examen?
- ✓ Avez-vous consulté des femmes pour vous préparer aux réunions de l'UIT?
- ✓ Avez-vous œuvré en faveur de la parité hommes-femmes au sein de votre délégation à l'UIT?

Pendant la réunion

- ✓ Préconiser l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans tous les projets et programmes de télécommunication.
- ✓ Souligner les problèmes liés aux questions de genre lors des réunions.
- ✓ Appuyer les autres délégués qui soulèvent de tels problèmes.
- ✓ Veiller à la parité hommes-femmes dans tous les comités, sous-comités et organes de décision.
- ✓ Promouvoir activement la concertation entre les délégués pour faire campagne en faveur des questions de genre.
- ✓ Désigner des femmes à des fonctions à responsabilités (Présidente, Vice-Présidente, conférencière, modératrice, etc.).

Après la réunion

- ✓ Vérifier que les projets de rapports d'évaluation et les comptes rendus reflètent bien les dimensions sexo-spécifiques des questions débattues.

Nous sommes sur le web! <http://www.itu.int/ITU-D/gender/>